

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 13 (1933)
Heft: 3

Rubrik: Renseignements utiles à qui voyage

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Renseignements utiles à qui voyage

Service téléphonique de secours sur les routes de montagne en Suisse

Communiqué de l'Automobile-Club Suisse. — Le but de ce service téléphonique de secours est de permettre à tout usager de la route de se mettre immédiatement en communication avec un poste de secours (médecin, mécanicien, police), en cas de besoin. Grâce à la compréhension qu'ont apportée à la chose toutes les autorités intéressées, les administrations et la grande maison Scintilla, ce service fonctionne déjà sur les routes du Klausen, du Gothard, du Simplon, de la Bernina, du Julier, de la Maloja, de l'Oberalp, de la Furka, du Grimsel et du Grand Saint-Bernard.

Au commencement de chaque route pourvue du service téléphonique S.O.S. se trouve une plaque indicatrice de 80×60 ch. qui porte en rouge sur fond blanc le texte suivant :

A.C.S., Service téléphonique de secours, Téléphone S.O.S.

Sur le parcours de la route se trouvent un certain nombre de postes téléphoniques assez rapprochés les uns des autres, installés soit chez des particuliers, soit dans des refuges accessibles à tout usager de la route. Les maisons dans lesquelles se trouvent ces postes portent une plaque signalant l'existence de ceux-ci. D'autre part, entre les postes, à intervalles n'excédant pas 1 kilomètre, des plaques indiquent où se trouve le poste téléphonique le plus proche.

A côté de chaque appareil téléphonique est fixée une tablette, indiquant les numéros du médecin, du service d'ambulance, du mécanicien et du poste de police auxquels on peut faire appel.

L'appel téléphonique de ces différents postes est gratuit pour tous les usagers de la route : automobilistes, motocyclistes, conducteurs de chars, cyclistes, piétons, etc...; il suffit, en demandant la communication, d'indiquer « Téléphone S.O.S » — l'A.C.S. paie la taxe de conversation. Il va sans dire que les conversations qui ne concernent pas le service S.O.S. ne sont pas à la charge de l'A.C.S.

Le nouveau passeport suisse

Depuis le début de l'année, les offices cantonaux et les consulats suisses à l'étranger chargés de l'établissement des passeports, délivrent un nouveau modèle de ce document officiel, en remplacement de l'ancien livret vert connu de tout le monde.

La raison de ce changement réside dans le fait que le passeport jusqu'ici en vigueur ne présentait plus assez de garanties contre les imitations et les falsifications. Certaines officines spécialisées dans la fabrication de faux passeports avaient, en effet, réussi à imiter le passeport suisse, et le contrôle insuffisant des passeports délivrés permettait difficilement de reconnaître les faux des vrais. L'autorité fédérale qui s'occupe de cette question — en l'espèce le Département fédéral de justice et police — a donc apporté tous ses soins pour rendre le nouveau document aussi difficile à imiter ou falsifier que possible.

Le nouveau passeport est un petit livret du même format que l'ancien, habillé d'une couverture rosâtre, portant en impression brune dans les trois langues nationales : « Passeport suisse, Schweizer Pass, Passaporto Svizzero » et la croix fédérale. L'intérieur est composé de 16 ou 32 pages d'un papier de couleur brune, avec dessins dans la pâte. Sur ces 16 pages, toutes numérotées et portant chacune le numéro spécial du passeport, l'administration fédérale a multiplié les rubriques et les inscriptions. Si les rubriques concernant le signalement du porteur du dit passeport ont été réduites à trois, « taille, yeux et cheveux », le nouveau passeport est néanmoins plus complet en renseignements que l'ancien. Le nouveau formulaire prévoit deux cases pour la photographie des conjoints.

Tout cela à seule fin de donner le maximum d'exactitude au passeport, seul document reconnu à l'étranger et garantissant au titulaire son droit de cité de ressortissant suisse. Les offices qui délivrent les passeports ont, au surplus, reçu des instructions

minutieuses et sévères pour l'établissement du nouveau passeport, la vérification des indications du titulaire en vue d'éviter les possibilités d'erreur, de falsification ou d'altération. Comme l'ancien passeport, du reste, le nouveau devra être renouvelé tous les dix ans pour un passeport simple, tous les cinq ans pour les passeports servant à plusieurs personnes : mari, épouse et enfants.

Les anciens passeports restent valables et ne seront remplacés que lorsqu'ils seront présentés pour prolongation de validité.

Pour éviter toute fatigue, voyagez couchés moyennant le paiement d'un faible supplément

Pourquoi ne pas éviter une fatigue inutile en voyageant couché? Vous gagnerez une journée sur le trajet par la route ou dans un train de jour. Il en coûte peu.

De Paris à Marseille, le supplément de « couchette » est de 63 fr. 50 pour les compartiments à 4 places, de 79 fr. 40 pour les compartiments-toilette à 2 places.

Améliorations au service des colis express par chemin de fer

Expéditeurs qui utilisent déjà avec profit les possibilités de transport rapide des colis express par chemin de fer, Commerçants, Industriels, etc..., dont l'envoi de marchandises les plus diverses (notamment pour le rassortiment de votre clientèle en période de crise commerciale) est particulièrement urgent,

Vous bénéficiez des importantes améliorations ci-après apportées au service des colis express :

Vos colis peuvent atteindre maintenant un poids de 50 Kgs et une dimension de 1 m. 50.

Vos sujétions d'expédition dans la localité de départ prennent fin avec les services d'enlèvement à domicile créés dans les principales villes : un ordre d'enlèvement donné à la gare par téléphone suffit. Grâce aux nombreux services de livraison à domicile déjà existants (dont certains « par exprès » permettent de livrer dans un délai de moins de 2 h.), les Chemins de fer assurent le transport de « porte à porte » des colis express entre tous les centres de quelque importance.

Vous avez désormais la faculté de grever de remboursement chaque envoi jusqu'à concurrence de 2.000 fr.

Enfin, les prix aux courtes distances sont affranchis des anciens minima de perception : 4 colis pesant ensemble 125 Kgs paieront ainsi de gare à gare, à 50 km., au lieu de 126 fr. 40, la somme modique de 23 fr. 15.

Rappelez-vous que les colis express sont acheminés par les trains de voyageurs express ou rapides et que le service fonctionne les dimanches et fêtes comme les autres jours.

Tous renseignements complémentaires vous seront donnés dans les gares et services centraux des Réseaux.

Alger à 38 h. 1/2 de Paris par Port-Vendres

La voie la plus rapide entre Paris et Alger est celle de Paris-Quai d'Orsay-Toulouse-Port-Vendres.

La traversée est assurée en 22 heures par le rapide et confortable paquebot *El Kantara*, de la Compagnie de Navigation Mixte; ce paquebot moderne est pourvu des dispositifs de sécurité les plus perfectionnés.

Dans le sens France-Algérie, il correspond à un train-paquebot partant de Paris-Quai d'Orsay les dimanches et jeudis soirs à 17 h. 21 (toutes classes, couchettes de 1^{re} classe et wagon-restaurant); l'arrivée à Alger a lieu le surlendemain matin à 8 h. (Durée totale du voyage : 38 heures 1/2).

C'est non seulement la voie la plus courte, mais celle qui traverse les eaux les mieux abritées; c'est la seule avec transbordement direct des passagers et de leurs bagages du train au paquebot, sur le quai même d'embarquement.